

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 28591

Numéro SIREN : 844 070 334

Nom ou dénomination : 2b

Ce dépôt a été enregistré le 16/08/2023 sous le numéro de dépôt 101269

**2B**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 15 000 euros**  
**Siège social : 34 rue de l'Amiral Hamelin**  
**75116 PARIS**  
**844 070 334 RCS PARIS**

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30/06/2023**

Le trente juin, à neuf heures, Marie BESSIERE demeurant 1 avenue Anatole France, 94100 Saint-Maur des Fossés,

Associée unique et seule Gérante de la Société 2B.

A pris les décisions suivantes :

- Dissolution anticipée de la Société ;
- Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses obligations et pouvoirs.
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION - DISSOLUTION ANTICIPEE - MISE EN LIQUIDATION**

**AMIALE**

Marie BESSIERE, associé unique et Gérant de la Société décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la Dénomination sociale, suivie de la mention 'Société en liquidation', ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé au 34 rue de l'Amiral Hamelin 75116 PARIS.

**DEUXIEME DECISION - DESIGNATION DU LIQUIDATEUR**

L'associée unique Marie BESSIERE demeurant 1 avenue Anatole France, 94100 Saint-Maur des Fossés décide d'exercer les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Dans les six mois de la clôture de chaque exercice, l'associée unique statuera sur les comptes annuels.

En fin de liquidation, l'associée unique constatera la clôture de la liquidation.

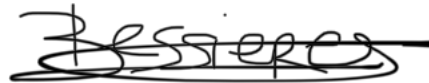
### **TROISIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES**

#### **FORMALITES**

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

**Marie BESSIERE**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bessiere', with a horizontal line drawn through the middle of the letters.

MB